



## AUTRES DOCUMENTS A FOURNIR A L'INSCRIPTION Accueils de Loisirs Périscolaire

Tout dossier sans la photocopie des pièces justificatives ne sera pas pris en compte

<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 1 Fiche famille unique</li> <li><input type="checkbox"/> 1 fiche sanitaire par enfant et par activité complétée <b>avec photocopies des vaccins</b>, si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication.</li> <li><input type="checkbox"/> Copie du document de Projet d'Accueil Individualisé (PAI).</li> <li><input type="checkbox"/> 1 photo par enfant et par activité</li> <li><input type="checkbox"/> Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile <b>extra-scolaire</b> 2020/2021</li> <li><input type="checkbox"/> Annexe 1 signée du Règlement Intérieur</li> </ul>	<p><b>Pour le calcul de la participation familiale (Q F):</b> <b>NB</b> : si vous fournissez les impôts, copie de l'avis d'impôt <b>où l'enfant est rattaché</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Copie (recto / verso) avis d'imposition 2019 sur revenus 2018</li> <li><input type="checkbox"/> Dès réception copie (recto / verso) avis d'imposition 2020 sur revenus 2019</li> <li><input type="checkbox"/> ou de non imposition</li> <li><input type="checkbox"/> ou attestation de paiement CAF ou MSA de moins de 3 mois.</li> </ul> <p><b>En l'absence de ces documents, le quotient familial sera appliqué au tarif maximum. (Les familles ne souhaitant pas communiquer le montant de leurs revenus se verront classées dans la tranche tarifaire la plus élevée).</b></p>
--	---

## TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRE (valables du 1/01/2020 au 31/12/2020) ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT JOURNALIER
Inférieur à 396	1,00 €
De 397 à 796	1,50 €
De 797 à 1196	2,00 €
Supérieur à 1196	2,50 €

Les tarifs sont fixés par Délibération en Conseil Municipal et appliqués du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

Le paiement se fait lors de la réservation.

La réservation est définitive.

Les absences ne sont pas déductibles.

L'admission d'un enfant en Accueils de Loisirs Périscolaire est liée à une inscription dans un établissement scolaire.

Seuls les dossiers complets et correctement remplis seront enregistrés.

Les inscriptions sont possible du 1er Janvier 2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

### **Les réservations se font :**

**7 jours calendaires avant la présence de l'enfant aux activités :**

**- sur le Portail Famille AGORA**

**- au Service Enfance Jeunesse**

**SERVICE ENFANCE JEUNESSE - Avenue du Maréchal Leclerc**

**Tel : 04.90.40.51.79 ou 04.90.40.51.15**

**Du Lundi au Vendredi :de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**